

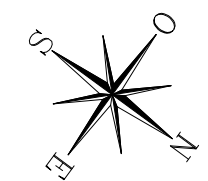
RUE PIERRE



HALL A2
APPARTEMENT DE 4 PIÈCES
n° A2023 au 2ème étage

ENTRÉE	4,46 m ²
SÉJOUR / CUISINE	29,03 m ²
CHAMBRE 1	13,00 m ²
CHAMBRE 2	10,00 m ²
CHAMBRE 3	10,00 m ²
SALLE DE BAINS	5,66 m ²
SALLE D'EAU	2,71 m ²
WC	2,16 m ²
DÉGAGEMENT	8,11 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE	85.13 m²
BALCON	5,13 m ²
SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXE	90.26 m²

A2023



Conformément à la réglementation, ce plan est :

PMR	ÉVOLUTIF
-----	----------

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique. La forme des jardins (pente, talus ...) n'est pas toujours représentée ou l'est à titre indicatif. La végétation éventuellement représentée n'est pas contractuelle.

LÉGENDES

AP	allège pleine		sèche-serviette
AV	allège vitrée		radiateur
ST	store extérieur	R	réfrigérateur
GC	garde corps	LV	lave vaisselle
	soffite/faux plafond	LL	lave linge
	bande stérile	C	cuisson
ETEL	esp tech elec du logt	LC	linéaire complémentaire
PL	placard	TRI	tri sélectif
EP	descente d'eau pluviale	- - -	retombée de poutre

fenêtre porte fenêtre oscillo-battant fenêtre fixe

Indice A Janvier 2023

Echelle :

RM DM **RMDM ARCHITECTES**